



# **TOILES DE PISCINE**

GARANTIE GÉNÉRALE

INSTALLATION

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SIÈGE SOCIAL  
12775, rue Brault,  
Mirabel (QUÉBEC) Canada J7J 0C4

## GARANTIE GÉNÉRALE

### Portée de la garantie concernant les toiles pour piscines hors terre et creusées

1. Cette garantie porte uniquement sur les toiles fabriquées par Océan pour les piscines hors terre et creusées. Ce texte ne comprend pas de garanties concernant l'installation des toiles, les éléments des piscines et leur installation, et les appareils tels, par exemple, la pompe, le chauffe-eau et le filtre.

### Garantie de Océan concernant les toiles de piscines

2. Aux fins de cette garantie portant sur les toiles de piscine, le défaut de fabrication (ci-après désigné « Défaut de Fabrication » ou « Défauts de Fabrication ») en est un qui (a) porte une sérieuse atteinte à la qualité, à la sécurité ou à l'utilisation de la toile, ou (b) rend la toile impropre à l'usage auquel elle est destinée, ou qui diminue gravement son utilité. Toutefois, les dommages et dégradations dont fait état la section no 8 ne résultent pas de Défauts de Fabrication et n'engagent nullement la responsabilité de Océan.

### Durée de la garantie de Océan concernant les Défauts de Fabrication des toiles de piscine

3. La garantie de Océan concernant les Défauts de Fabrication des toiles de piscine entre en vigueur à la date d'achat de la toile indiquée à la facture d'achat et expire à la fin de la 10e année suivant la date d'achat. Dès l'expiration de ladite 10e année, la garantie de Océan ne s'applique plus, Océan est alors dégagée de toute responsabilité en ce qui concerne tout dommage, usure, réparation ou remplacement de la toile, et le client doit assumer tous les frais relatifs aux réparations et aux remplacements de la toile quelles que soient les causes et circonstances menant à tels réparations ou remplacements.

### Signalement d'un possible Défaut de Fabrication

4. Le client doit signaler impérativement et promptement par écrit à Océan toute anomalie ou particularité de la toile qui pourrait indiquer un possible Défaut de Fabrication et fournir à Océan un contrat d'achat, une description suffisamment détaillée, avec photographies à l'appui, de l'anomalie ou particularité constatée ainsi que le sceau d'identification à l'endos de la toile collé au joint. Tel signalement doit parvenir à Océan au plus tard deux semaines après la première apparition de l'anomalie ou particularité. Tout retard dans le signalement aura pour effet d'annuler la garantie ou d'en réduire la portée. Sur réception du signalement, un technicien de Océan fera une analyse de la situation et Océan informera le client si la toile présente ou non un Défaut de Fabrication et, s'il y a lieu, l'informera aussi des réparations qui doivent être effectuées à la toile pour corriger ledit Défaut de Fabrication.

### Réparations de Défauts de Fabrication de la toile effectuées au cours des deux premières années de la garantie

5. Si l'analyse de la situation dont il est fait état à la section no 4 conclut que des réparations doivent être effectuées à la toile pour cause de Défaut de Fabrication, et si lesdites réparations sont entreprises au cours des deux premières années de la garantie, telles réparations à la toile, et seulement les réparations à la toile, Océan assumera les coûts liés à la réparation ou au remplacement de la toile. Ces coûts devront être approuvés préalablement par Océan. Advenant que les réparations à la toile exigent le déplacement, la modification ou la réparation de constructions, de terrassement, d'aménagement paysager, d'appareils ou de dispositifs autres que la toile, le coût de tels déplacement, modification et réparation aux constructions, terrassement et aménagement paysager, appareils et dispositifs susmentionnés sera entièrement à la charge du client.

#### Détermination du coût des réparations de Défaut de Fabrication effectuées entre le début de la 3e année de la garantie et la fin de la 10e année de la garantie

6. Si l'analyse de la situation dont il est fait état à la section no 4 conclut que des réparations doivent être effectuées pour cause de Défaut de Fabrication, et si lesdites réparations sont entreprises entre le début de la 3e année de la garantie et la fin de la 10e année de la garantie, Océan dressera un devis du coût des matériaux. Le coût de la main-d'œuvre et les frais d'expédition seront entièrement à la charge du client tandis que le coût des matériaux sera réparti au prorata entre Océan et le client de la manière prévue à l'annexe N0 1 de ce texte.

#### Répartition du coût des réparations pour Défaut de Fabrication effectuées entre le début de la troisième année de la garantie suivant l'installation de la piscine et la fin de la 10e année de la garantie

7. Le coût des matériaux utilisés dans la réparation pour Défaut de Fabrication effectuée entre le début de la troisième année de la garantie et la fin de la 10e année sera réparti entre le client et Océan comme suit : la part du client correspondra au coût des matériaux utilisés dans la réparation de la toile multiplié par le pourcentage qui représente la valeur amortie de la toile. La part de Océan correspondra au coût de la réparation multiplié par le pourcentage qui représente la valeur non amortie de la toile. Le tableau présenté à l'annexe no 1 indique, pour ce qui a trait au coût des matériaux, les années de la garantie durant lesquelles les réparations sont effectuées, et les pourcentages représentent la valeur amortie et non amortie de la toile.

#### Exclusions à la garantie

8. Les dommages, dégradations et bris énumérés ci-dessous ne sont pas causés par des Défauts de Fabrication de la toile et n'engagent nullement la responsabilité de Océan:

a) Les dommages causés à la toile par des défauts dans les matériaux et l'équipement fournis et installés par le client ;

b) Les dommages causés à la toile par des pièces d'équipement fournies et installées par le client qui gênent le fonctionnement normal de la piscine ;

c) Les dommages causés à la toile par une présence d'eau importante accumulée au sol, une piscine entièrement vide, un gel en profondeur, l'action du gel-dégel ;

d) Les dommages résultant d'une installation de la toile faite par le client ou ses agents qui n'auraient pas respecté les normes de Océan dont font état le «guide d'installation» d'une toile pour piscine creusée ou hors terre.

e) Tout dommage à la toile résultant d'évènements providentiels ou de force majeure tels, mais sans en limiter la généralité, la foudre, une inondation, la crue des eaux, le débordement de tout cours ou étendue d'eau, un tremblement de terre, les mouvements du sol ou des conditions climatiques exceptionnelles comme des gels profonds et des pluies extrêmes ;

f) Les dommages causés à la toile par l'entretien inadéquat et la mauvaise utilisation de la piscine, ainsi que par les suppressions, modifications et ajouts réalisés par le client. En particulier, mais sans restreindre la portée de ce qui précède, on porte à l'attention des clients les dommages subis par la toile qui sont le fait d'un entretien fautif dont la responsabilité incombe entièrement au client : les dommages occasionnés par un hivernage défectueux, par une eau de mauvaise qualité, y compris l'acidité hors norme, par une piscine laissée vide, par la vidange de la piscine, par une toile d'hiver et les attaches de celle-ci ;

g) Les dommages à la toile résultant d'un hivernage fait avant la fin de septembre ou l'arrêt du système de filtration avant l'hivernage de la piscine ;

h) Les dommages occasionnés à la toile par l'omission de vérifier l'étanchéité de la toile au moment de l'hivernage de la piscine, et, le cas échéant, l'omission de faire réparer toute fuite dans la toile avant de faire l'hivernage ;

i) Les dommages causés à la toile par suite du mauvais état du mur ou de la structure ;

j) Les dégradations résultant de l'usure normale de la toile ;

k) Le comportement normal des matériaux de la toile, tels les rétrécissements, les fissures et la décoloration de certains éléments;

l) Les dommages à la toile résultant de la dégradation de la piscine ou de sa fondation causées par les racines des arbres existants soit sur la propriété du client, soit sur une propriété voisine ;

m) Les perforations et déchirures de la toile, ainsi que les déchirures de joints, sont causées par des objets tranchants ou pointus ou par d'autres gestes imprudents du client et ne sont pas des dommages couverts par la garantie. Néanmoins, les ruptures ou défaillances de joints durant les 2 premières années peuvent avoir comme cause un Défaut de Fabrication et, dans ce cas, les dommages sont couverts par la garantie de la toile.

n) Les dommages à la toile résultant de la dégradation de la piscine ou de sa fondation causée par la présence dans le sol de souches ou d'autres objets ;

o) Les dommages occasionnés à la toile par un fond de sable qui présente des bosses, des trous ou des tranchées pratiqués par des vers de terre ou des fourmis, et, en général, tous les dommages causés par des animaux et insectes nuisibles tels, mais sans en limiter la généralité, les rats, souris, écureuils, rats laveurs, oiseaux, vers et fourmis ;

p) Les dommages occasionnés par le poids de la neige ou de la glace accumulées sur la piscine ou la toile ;

q) Les dommages à la toile résultant de l'affaissement du terrain hors du périmètre de la piscine ;

r) Les dommages à la toile résultant de la présence, dans le sol ou ailleurs, de polluants ou de contaminants sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse de matières solides, liquides ou gazeuses, de micro-organismes, d'odeurs, de chaleur, de vibrations, de rayonnements, de radiations ou de toute combinaison de ces éléments ;

s) Les dommages occasionnés par la pression exercée par la toile d'hiver ou par le système d'attache de la toile d'hiver ;

t) Advenant que Océan soit incapable de donner suite à des appels de service reçus tardivement en automne, alors que le temps rend impossibles les interventions demandées, Océan ne sera nullement responsable des dommages à la toile résultant de l'impossibilité de faire les interventions demandées par le client ;

u) Les dommages occasionnés par le défaut d'un service public d'assurer l'alimentation en gaz, eau ou électricité ;

v) Les dommages causés à la toile par un PH non balancé, une concentration de chlore excessive ou un mauvais ajustement d'un appareil générateur de chlore au sel ;

w) Une déchirure, perforation ou coupure causées à la toile par un acte de vandalisme, un incendie ou un accident, que ce soit par moyen mécanique (couteau, aiguille, roche, etc.) ou par un moyen chimique sont exclus de la présente garantie.

#### Indemnisation de dommage à un bien autre

9. Est exclue l'indemnisation de tout dommage à un bien autre que celui faisant l'objet de la présente garantie.

#### Adduction d'eau et de produits chimiques

10. Océan n'assume pas les coûts d'adduction d'eau et des produits chimiques, y compris le sel, lors de l'installation de la piscine, et n'assume pas de tels coûts s'il est nécessaire de remplir une piscine qu'il a fallu vidanger pour effectuer des vérifications, de l'entretien ou des réparations.

#### Autres conditions affectant la garantie

11. L'application de la garantie est suspendue tant que le client a des obligations financières en souffrance envers Océan et reste suspendue tant qu'il ne s'est pas acquitté complètement desdites obligations financières.

#### Aucune autre garantie ou entente expresse, tacite, verbale ou écrite

12. Cette garantie confère aux clients de Océan des droits particuliers précisés dans ce document et, sauf ceux-ci, Océan ne donne aucune autre garantie expresse, tacite, verbale ou écrite. Océan et le client conviennent que ce document renferme tous les termes et conditions de la garantie et qu'aucune autre entente écrite, verbale ou implicite concernant la garantie n'a fait l'objet de discussion ni n'a été prise par Océan et le client.

#### Transfert de la garantie

13. La présente garantie n'est pas transférable et ne s'étend qu'au premier acheteur au détail. Les mots soulignés coiffant les sections sont fournis pour faciliter le repérage et ne doivent pas être interprétés.

### **GARANTIE TOILES DE PISCINE ANNEXE NO 1**

<b>ANNÉES</b>	<b>PRORATA</b>	<b>ANNÉES</b>	<b>PRORATA</b>	<b>ANNÉES</b>	<b>PRORATA</b>
1 <sup>re</sup>	0%	5 <sup>e</sup>	50%	9 <sup>e</sup>	90%
2 <sup>e</sup>	0%	6 <sup>e</sup>	60%	10 <sup>e</sup>	95%
3 <sup>e</sup>	30%	7 <sup>e</sup>	70%	11 <sup>e</sup>	100%
4 <sup>e</sup>	40%	8 <sup>e</sup>	80%	12 <sup>e</sup>	100%

## INSTALLATION D'UNE TOILE POUR PISCINE CREUSÉE

Cette notice d'installation n'est qu'un bref résumé des étapes d'installation d'une toile en vinyle. Pour plus de détails, veuillez consulter votre manuel d'installation ou communiquer avec votre représentant.

- Mettez du ruban adhésif sur tous les joints des panneaux afin d'assurer une bonne succion de l'aspirateur.
- Mettez du ruban adhésif sur les retours et entre le réceptacle de toile et le mur de la piscine.
- Passez le balai et/ou l'aspirateur sur le fond afin d'enlever tout corps étranger (saleté, roches, etc.).
- Fixez le caoutchouc au drain de fond principal. Vous êtes maintenant prêt à installer la toile.
- Il est préférable d'installer les toiles en vinyle par temps chaud et ensoleillé.
- Placez la boîte de la toile dans la partie peu profonde, étiquettes orientées vers la partie peu profonde. Pour les piscines à fond de sable, ouvrez la boîte à l'extérieur de la piscine, vis-à-vis la partie peu profonde.
- Retirez la toile de la boîte et dépliez-la sur la largeur de la piscine.
- Trouvez l'étiquette de la partie peu profonde sur la toile, puis tirez l'extrémité opposée de la toile vers la partie profonde, en prenant soin d'aligner les coins.
- Insérez le rebord de la toile (bead) dans le réceptacle de la toile (coping). Installez l'aspirateur et le boyau par l'écumoire. Mettez du ruban adhésif autour du boyau et/ ou derrière la toile près de la partie peu profonde.
- Mettez l'aspirateur en marche. Guidez la toile en position.

- **IMPORTANT** : Ne découpez pas les ouvertures du drain principal, de l'écumoire, des escaliers ou des retours avant d'être absolument certain que la toile est bien ajustée.
- Dans le cas de marches en fibre de verre, scellez l'aire de l'escalier (fixer l'arrière de la toile aux marches avec du ruban adhésif ) ou scellez le haut de l'escalier avec du contreplaqué de 3/4". Mettez du ruban sur tout le contour. Fixez la toile au bord du contreplaqué.
- Lorsque vous êtes satisfait de l'ajustement et après avoir mis 1'6" d'eau dans la partie profonde, fixez la plaque du drain de fond.
- Laissez fonctionner l'aspirateur jusqu'à ce qu'il y ait un pied d'eau dans la partie peu profonde. Vous pouvez ensuite éteindre l'aspirateur et retirer le boyau derrière la toile.
- N'installez pas les plaques des retours et de l'écumoire jusqu'à ce que l'eau arrive à un pouce du bas de ceux-ci.
- Une installation incorrecte peut annuler la garantie.

## INSTALLATION D'UNE TOILE POUR PISCINE HORS TERRE

Retirez la toile de sa boîte. Placez la toile au centre de la piscine. Évitez de déplacer le fond de sable. Retirez vos chaussures afin d'éviter d'endommager la toile. Dépliez délicatement la toile (motif sur le dessus). S'il n'y a pas de motif, trouvez l'étiquette d'identification près du haut du joint de mur. Cette étiquette est soudée à l'extérieur de la toile.

Toile à chevauchement (de type overlap) : Retirez les rainures supérieures. Retirez ensuite l'ancienne toile et, au besoin, remplacez le fond de la piscine. Tirez délicatement la nouvelle toile par-dessus le mur de la piscine, en vous assurant que le joint dans les bas du mur est bien égal. Utilisez une nouvelle moulure en plastique afin de favoriser une meilleure retenue et ainsi que la toile ne se décroche. Insérez les rainures supérieures dans les plaques à rainures de chacun des poteaux.

Répétez cette opération jusqu'à ce que la toile soit fixée tout autour du mur. Assurez-vous que le joint dans le bas est égal sur toute la circonférence de la piscine. Installez l'aspirateur et le boyau par l'écumoire. Mettez du ruban adhésif autour du boyau et/ ou derrière la toile près de la partie peu profonde. Lorsque le fond de la toile est lisse, commencez à remplir la piscine à l'aide d'un jet d'eau faible (boyau de jardinage). Ne mettez pas plus de 3" d'eau dans le fond, si vous voulez pouvoir replacer ou étendre la toile afin qu'elle soit sans pli ni poches d'air. Répétez au besoin pour assurer un ajustement parfait.

Lorsque la doucine est couverte d'eau, tirez tout excédent de toile par-dessus le mur (pour les toiles à chevauchement) afin d'éliminer les plis. Retirez les plaques de rainures supérieures. Fixez à nouveau à l'aide des moulures en plastique et des rainures de mur, puis vissez les vis reliant les poteaux aux plaques à rainures.



Toile à rebords (de type bead) : Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de rajuster la toile. Une fois la toile ouverte, fixez le rebord de la toile (bead) dans le réceptacle en plastique dans le haut du mur (coping).

Conseil :

- Rappelez-vous de tirer la toile fermement mais délicatement.
- Évitez de tirer la toile brusquement ou par les joints.
- N'endommagez pas la doucine et ne laissez pas d'air entre la toile et la doucine.

- La toile n'est pas une structure porteuse. Elle n'est qu'un recouvrement imperméable pour la structure de la piscine. C'est pourquoi elle doit être adossée à la structure de la piscine sans qu'il y ait de poches d'air.
- Distribuez de façon égale tout excès de toile tout autour du haut de la piscine et utilisez la moulure en plastique pour la tenir en place.
- Installez l'aspirateur et le boyau par l'écumoire. Mettez du ruban adhésif autour du boyau et/ ou derrière la toile près de la partie peu profonde.
- Mettez l'aspirateur en marche.

Ajustement de la toile : Avant d'aller plus loin, vérifiez les points suivants :

- Assurez-vous que les poteaux sont perpendiculaires à la surface du sol.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de plis dans les parois latérales de la toile.
- Continuez à remplir la piscine jusqu'à ce que la doucine soit complètement recouverte. Pendant que la piscine se remplit, tirez ou abaissez délicatement la toile de sorte qu'il n'y ait pas de tension vers le bas.
- En cas de doute pour tout aspect de l'installation, référez-vous au manuel d'installation de votre piscine ou communiquez avec votre représentant.



Une mauvaise installation peut annuler la garantie !

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Votre piscine peut être sujette à une usure et à une détérioration prématurée si elle n'est pas entretenue adéquatement. Cela pourrait entraîner une défaillance de la structure de la piscine, ce qui pourrait provoquer la libération de grandes quantités d'eau et causer des dommages, des blessures et même la mort.

Avant de procéder à l'installation de votre piscine, il est conseillé de vous familiariser avec les règlements du code du bâtiment de votre localité, avec les règlements de zonage et avec le code d'électricité, puis déterminer si un permis de construction ou des travaux électriques sont nécessaires. Il se peut que les règlements de votre localité exigent que votre piscine soit installée selon certaines marges de retrait, que vous deviez installer une clôture ou autre dispositif, ou que vous vous soumettiez à d'autres exigences particulières.

**AVERTISSEMENT :** Toutes les composantes tel que le système de filtration, les pompes et le chauffe-eau doivent être installées de façon à ne pas pouvoir être utilisées par quiconque pour pénétrer dans la piscine, ce qui risquerait de leur causer des blessures sérieuses et même entraîner la mort.

Nous ne sommes pas responsables des erreurs d'installation de votre piscine. Nous ne sommes affiliés à aucun installateur de piscine et n'assumons aucune responsabilité pour les dommages résultant d'une mauvaise installation de la part de l'acheteur ou d'un installateur professionnel. L'acheteur doit superviser l'installation de la piscine afin de s'assurer que les méthodes d'installation soient conformes au manuel d'installation inclus avec votre piscine. Des autocollants «NE PAS PLONGER NE PAS SAUTER» et «PRÉVENEZ LA NOYADE» sont fournis avec votre piscine. Ils doivent être apposés sur la paroi intérieure de votre piscine, au dessus du niveau de l'eau. Toute personne entrant dans la piscine devrait pouvoir voir ces autocollants. Si vous désirez obtenir des autocollants additionnels, vous pouvez en commander à l'adresse [INFO@TREVI.CA](mailto:INFO@TREVI.CA) ou au 1 800 44TREVI. Nous ne fabriquons pas d'échelles ni de marches de piscine : votre échelle ou vos marches doivent rencontrer les normes de sécurité ANSI ainsi que celles de votre région. Une utilisation sécuritaire de l'échelle de la piscine est déterminante dans la prévention d'accidents. Veuillez vous référer au manuel d'utilisateur de votre échelle pour de plus amples renseignements

## ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Pour votre propre protection et pour la sécurité des autres, nous recommandons que le matériel de sauvetage soit accessible en tout temps. Nous recommandons de se procurer le matériel suivant :

Une perche légère, résistante et rigide d'au moins 4 mètres de long ou une corde mesurant au moins 0,6 cm de diamètre et au moins une fois et demi (1,5x) la largeur ou le diamètre de votre piscine. La corde doit être solidement attachée à une bouée d'environ 40 cm de diamètre extérieure, approuvée par la garde côtière.

### CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR L'ÉCHELLE

Malgré le fait que nous ne soyons pas fabricants d'échelles, l'utilisation appropriée d'une échelle fait partie des mesures de sécurité liées à l'utilisation de votre piscine.

Les normes ANSI exigent que toutes les piscines soient munies d'une échelle de piscine fixe et conforme, pour entrer dans la piscine et en sortir. L'acheteur doit suivre les instructions d'installation du fabricant de l'échelle de piscine. Nous suggérons de suivre les règles suivantes lors de l'utilisation de votre échelle :

- Une seule personne à la fois sur l'échelle;
- Lorsque vous montez ou descendez de l'échelle, vous devez faire face à cette dernière;
- **NE PAS PLONGER NI SAUTER** des marches ou de l'échelle;
- Vérifiez tous les écrous et boulons régulièrement pour s'assurer que l'échelle ne représente aucun danger;
- Expliquez à tous les utilisateurs les règles d'utilisation des échelles et des marches.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ LORS DE L'UTILISATION DE LA PISCINE

1. Partagez les consignes de sécurité avec votre famille, vos amis, les surveillants de la piscine ou vos voisins.
2. S'assurer que l'installateur de la piscine ou celui qui changera la toile de vinyle appose les autocollants de consignes de sécurité sur la toile (à l'intérieur de la piscine au dessus du niveau de l'eau ou bien en vue sur la structure extérieure de la piscine).



3. Le propriétaire doit expliquer aux baigneurs les règles de sécurité de la piscine, et tout particulièrement à ceux qui l'utilisent pour la première fois. Pour que les usagers puissent retenir les consignes de sécurité, nous vous suggérons de leur proposer de relire les autocollants de la piscine sur une base régulière.
4. Ne jamais plonger, sauter ou glisser dans une piscine hors terre, car il y a un risque élevé de frapper le fond de la piscine et de provoquer des blessures graves ou même la mort. Veuillez toujours utiliser l'échelle ou la marche de la piscine pour y entrer et en sortir, et assurez-vous de toujours descendre les pieds en premier. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les instructions du fabricant de votre échelle de piscine.
5. La marche ou l'échelle de la piscine doit être solidement fixée à la structure de la piscine ou à la plate-forme. En tout temps, un mécanisme de sécurité doit empêcher toute personne, en particulier un enfant, d'accéder à l'eau de la piscine, sinon veuillez vous assurer que l'échelle soit retirée après la baignade. Veuillez consulter votre municipalité pour connaître les règlements locaux.
6. Ne jamais se baigner seul.
7. Alcool et drogues ne vont pas de pair avec la sécurité. Les personnes sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue devraient se voir interdire l'accès à la piscine.
8. La surveillance des baigneurs par un adulte est requise. Ne jamais quitter les baigneurs des yeux, et ce, même pour quelques secondes. Désignez un surveillant adulte en votre absence. Assurez-vous, ainsi que votre surveillant, d'être en mesure d'intervenir en moins de 10 secondes lors qu'un danger est imminent.
9. Lors de la disparition d'un enfant, regardez toujours en premier dans la piscine.
10. Soyez prévoyants et proactif pour éviter toute noyade ou invalidité.
11. Il est fortement recommandé aux propriétaires et aux surveillants de la piscine de suivre un cours de Réanimation Cardio Respiratoire (RCR).
12. ATTENTION! Une toile d'hiver ou solaire n'est pas considérée comme un équipement de sécurité pouvant éviter la noyade ou une invalidité permanente. Lors de la baignade, veuillez retirer complètement la toile solaire: cette dernière pourrait empêcher le baigneur de respirer en remontant à la surface.
13. Assurez-vous de posséder un équipement de secourisme adéquat, tel qu'une perche avec crochet et une bouée de sauvetage, près de la piscine.
14. Assurez-vous qu'un téléphone fonctionnel soit à la portée de la main du surveillant. NOTE : si le service 911 n'est pas disponible dans votre localité, veuillez vous assurer que le numéro des services de secours soit facilement accessible.
15. Certains accidents causés par le système de filtration peuvent survenir lors de la baignade :
  - Les cheveux peuvent être aspirés par le drain de fond ou l'écumoire. SOLUTION : assurez-vous que les baigneurs avec cheveux longs portent un bonnet de bain.
  - Les doigts, les orteils, les bijoux et le maillot de bain peuvent rester pris dans le drain de fond. SOLUTION : assurez-vous que le couvercle de drain soit présent et en bon état.
  - Le ventre, le dos ou le bas du dos peuvent rester collés sur le drain. SOLUTION : assurez-vous que la succion du drain soit partagée avec l'écumoire ou complètement fermée.
16. Le circuit électrique doit être conforme au code électrique de votre région.
17. Lors de baignades nocturnes, un système d'éclairage doit permettre de voir la piscine, l'échelle, les consignes de sécurité ainsi que le trajet pour se rendre à la piscine ou en sortir.
18. Tout appareil électrique doit être installé à une distance suffisante de la piscine, afin que quiconque les escaladerait ne puisse atteindre la structure ou l'eau de la piscine.
19. La plate-forme de la piscine (« deck », si installée) doit être libre de tout objet pouvant faire trébucher les usagers. Nous recommandons d'apposer une surface antidérapante sur la plate-forme pour éviter les chutes accidentelles. Vous devez vous assurer que la plateforme soit solide et stable, en effectuant une inspection régulière des boulons et des clous.
20. Ne laissez personne s'asseoir, grimper, se tenir debout, plonger ou sauter de la bordure.
21. Il est important que l'on puisse voir le fond de la piscine en tout temps, sans quoi vous devrez corriger la limpidité de l'eau avant la baignade.

NOTES



## **POOL LINER**

GENERAL WARRANTY

INSTALLATION

SAFETY INFORMATION

HEAD OFFICE  
12775, Brault Sreet  
Mirabel (QUEBEC) Canada J7J 0C4

## GENERAL WARRANTY

### Scope of Warranty Pertaining to Liners for Above-Ground and In-Ground Pools

1. This warranty applies solely to liners manufactured by Ocean for above-ground and in-ground pools. This document does not include warranties pertaining to liner installation, pool components and their installation, and other pieces of equipment such as the pump, water heater and filter.

### Ocean's Warranty Pertaining to Pool Liners

2. For the purposes of this warranty pertaining to pool liners, a manufacturing defect (hereinafter referred to as Manufacturing Defect or Manufacturing Defects) is a defect that (a) seriously impairs the quality, safety, or use of the liner, or (b) renders the liner unsuitable for its intended use, or that severely diminishes its utility. However, the instances of damage or deterioration described in Section 8 do not result from Manufacturing Defects and shall in no way impose any liability on Ocean.

### Ocean's Warranty Period Pertaining to Pool Liner Manufacturing Defects

3. Ocean's warranty regarding pool liner Manufacturing Defects enters into effect on the purchase date of the liner as indicated on the purchase invoice and expires at the end of the 10th year following the purchase date. With the termination of the warranty following the expiration of the 10th year period, Ocean shall be released from all liability regarding the damage, wear, repair or replacement of the liner and the Customer shall assume all costs pertaining to the repair and replacement of the liner, regardless of the causes and circumstances requiring such repairs or replacement.

### Notifying Ocean of any Possible Installation Defect

4. The Customer must notify Ocean promptly in writing of any liner-related anomalies or particularities that could indicate a possible Manufacturing Defect and provide Ocean a purchase receipt with a sufficiently detailed description and supporting photos of the observed anomaly or particularity, as well as with the identification seal pasted to the back of the liner. Such notification must be received by Ocean within two weeks following the appearance of the observed anomaly or particularity. Any undue notification delays will void the warranty or reduce its scope. Upon receiving the notification, a technician will review the situation and Ocean will inform the Customer whether the liner has an Installation Defect or not, and, if applicable, will inform the Customer of any repairs to be made to the liner to correct the Manufacturing Defect.

### Repairing Liner Manufacturing Defects in the First Two Years of the Warranty Period

5. If a review of the situation, as described in Section 4, determines that the liner requires repairs to correct a Manufacturing Defect, and if said repairs are carried out within the first two years of the warranty period, for such liner repairs, and solely liner repairs, Ocean will pay costs related to the repair or replacement of the liner. This expense should be approved by Ocean prior to any repair or replacement being made. If the liner repairs require travel, the modification and repair of structures, earthwork, landscaping, equipment or devices other than the liner, the cost of the aforementioned travel, modification and repair of structures, earthwork, landscaping, equipment and devices shall be incurred by the Customer.

Determining Repair Costs for Manufacturing Defects Repaired Between the Start of the Third Year of the Warranty Period Following the Pool's Installation and the End of the 10th Year of the Warranty

6. If the review mentioned in Section 4 determines that repairs are required to correct Manufacturing Defects, and if said repairs are undertaken between the start of the third year of the warranty and the end of the 10th year of the warranty, Ocean shall prepare a cost estimate for materials. The Customer shall assume all labour and freight costs, while the cost of materials shall be divided on a pro-rated basis between Ocean and the Customer as described in Appendix 1 of this document.

Allocation of Repair Costs for Manufacturing Defects Repaired Between the Start of the Third Year of the Warranty Following the Pool's Installation and the End of the 10th Year of the Warranty

7. The cost of materials used to repair a Manufacturing Defect between the start of the third year of the warranty and the end of the 10th year shall be divided between the Customer and Ocean as follows. The Customer's share will correspond to the cost of materials used in the liner repair multiplied by the percentage representing the amortized value of the liner. Ocean's share will correspond to the cost of the repair multiplied by the percentage representing the non-amortized value of the liner. In regard to the cost of materials, the table in Appendix 1 shows the years covered by warranty in which the repairs are performed and the percentages representing the amortized and non-amortized values of the liner.

Warranty Exclusions

8. The following instances of damage, deterioration and breakage are not caused by liner Manufacturing Defects and shall in no way impose any liability on Ocean :

- a) Liner damage caused by defects in materials and equipment furnished and installed by the Customer.
- b) Liner damage caused by pieces of equipment furnished and installed by the Customer that impede or interfere with the normal operation of the pool.
- c) Liner damage caused by a significant amount of accumulated water in the ground, the effect of keeping the pool entirely empty, a deep freeze or the effects of the freeze/thaw cycle.
- d) Damage resulting from an installation performed by the Customer and his or her agents that fail to comply with Ocean standards as described in the In Ground or Above Ground Liner Instructions Guide.
- e) Damage resulting from acts of God or force majeure, including, but not limited to, lightning, flooding, the overflow of moving or stationary bodies of water, earthquakes, shifting ground or exceptional climatic conditions such as a deep freeze or heavy downpour.
- f) Damage resulting from inadequate maintenance and improper use of the pool, as well as from removals, modifications or additions carried out by the Customer. In particular, but without limiting the scope of the preceding, customers are made aware of types of damage that result from improper care and that are the responsibility of the customer; these include damage caused by improper winterizing, poor water quality (including acidity outside the acceptable range), leaving the pool empty, improper drainage and the winter blanket and its fasteners.

- g) Liner damage resulting from winterizing the pool prior to the end of September or turning off the filtration system prior to winterizing the pool.
- h) Liner damage due to not checking the liner's watertightness when winterizing the pool and, if applicable, not repairing all leaks in the liner prior to winterizing the pool.
- i) Liner damage due to the poor condition of the wall or the structure.
- j) Deterioration resulting from normal wear and tear of the liner.
- k) Normal behaviour of liner materials, such as shrinkage, cracks, and discoloration of certain elements.
- l) Liner damage resulting from the deterioration of the pool or its foundation due to existing tree roots on the Customer's property or neighbouring lots.
- m) Liner punctures and pinholes as well as tears in joints are caused by sharp or pointed objects or other carelessness by the Customer and are not covered by the warranty. However, failures in joints during the first 2 years may be due to a Manufacturing Defect, in which case the damages are covered by the liner warranty.
- n) Liner damage resulting from the deterioration of the pool or its foundation due to the presence of stumps or other objects in the ground.
- o) Liner damage caused by a sand bottom that has bumps, holes or furrows created by ants or worms, and generally, any damage caused by animals and insects such as, but not limited to, rats, mice, squirrels, raccoons, birds, worms, and ants.
- p) Damage caused by the weight of accumulated snow or ice on the pool or liner.
- q) Liner damage caused by the settling of the soil outside of the pool's perimeter.
- r) Liner damage caused by the presence in the ground or elsewhere of pollutants or contaminants in any form, regardless whether they are solids, liquids, gases, microorganisms, odours, heat, vibrations, radiation, or any combination of these elements.
- s) Damage caused by the pressure exerted by the winter blanket or its fastening system.
- t) If Ocean is unable to provide the requested assistance after receiving service calls made late in the fall when the weather makes such requested assistance impossible, Ocean shall in no way be held liable for damages resulting from Ocean's inability to respond.
- u) Damage caused by a utility service's failure to supply gas, water, or electricity.
- v) Damages caused to the liner by an improperly balanced pH, excessive chlorine concentrations or inadequate adjustments to a salt-based chlorine generator.

w) A tear, a perforation, or a cut to the liner caused by an act of vandalism, a fire, any mechanical means (knife, needle, rocks, etc) or chemical means are excluded from the present warranty.

#### Compensation for Damage to Other Property

9. Compensation is excluded for any damage caused to property other than that governed by this warranty.

#### Supply of Water and Chemical Products

10. Ocean shall not assume the costs for supplying water and chemical products, including salt, when installing the pool, and shall not assume such costs if it is necessary to refill a pool that needed to be emptied to perform inspections, maintenance or repairs.

#### Other Conditions Affecting the Warranty

11. The warranty is suspended during the period in which the Customer is in default on debts owed to Ocean and will remain suspended as long as said debts have not been settled in full.

#### No Other Express, Tacit, Verbal or Written Warranties or Agreements

12. This warranty grants Ocean's customers particular rights as detailed in this document. Beyond these, Ocean does not provide any other express, tacit, verbal or written warranties. Ocean and the Customer agree that this document includes all warranty terms and conditions and that no other written, verbal or implicit agreements regarding the warranty were discussed or made by Ocean and the Customer.

#### Warranty Transfer

13. This warranty is not transferrable and applies only to the original retail purchaser,

The underlining of words in the section headings is intended strictly to facilitate the reading of this document and shall not be interpreted in any other way.

## **POOL LINER WARRANTY APPENDIX 1**

<b>YEARS</b>	<b>PRORATA</b>	<b>YEARS</b>	<b>PRORATA</b>	<b>YEARS</b>	<b>PRORATA</b>
1 <sup>st</sup>	0%	5 <sup>th</sup>	50%	9 <sup>th</sup>	90%
2 <sup>nd</sup>	0%	6 <sup>th</sup>	60%	10 <sup>th</sup>	95%
3 <sup>rd</sup>	30%	7 <sup>th</sup>	70%	11 <sup>th</sup>	100%
4 <sup>th</sup>	40%	8 <sup>th</sup>	80%	12 <sup>th</sup>	100%

## IN GROUND LINER INSTALLATION INSTRUCTIONS

This installation page is a brief outline of what needs to be done when installing a vinyl liner. For further information regarding liner installation, refer to your complete pool installation manual or contact your dealer.

- Tape all seams where panels join in pool to ensure good vacuum suction. Tape returns and between liner receptor and wall.
- Broom sweep and/or vacuum hard bottom of any foreign objects (ex : dirt, pebbles, etc.).
- Secure bottom main drain gasket to main drain. You are now ready to install the liner.
- Vinyl liners are best installed in warm sunny weather.
- Carefully place carton in shallow end with arrows pointing towards deep end. (For sand bottom pools, open liner on deck in shallow end).
- Remove liner from carton. Open liner across width of pool.
- Locate shallow end label on liner, then pull opposite end of liner towards deep end, lining up corners.
- Install beading into liner receptor.
- Set up vacuum with hose through skimmer. Tape around hose and/or behind liner near shallow end breakoff.
- Switch on vacuum. Help liner into position.
- **IMPORTANT:** Do not cut main drain, skimmer, stairs, or returns until completely satisfied with liner fit.
- Where fiberglass walk-in stairs are involved, stairs area must be sealed off (tape back of liner to stairs) or seal top stair with 3/4" plywood. Tape around edge, and secure liner to edge of plywood.

- Only if satisfied with the fit, and when 1'6" of water has been filled in the deep end, secure main drain face plate.
- Leave vacuum running continually until 1' of water is in the shallow end. At this point, shut off the vacuum and remove the hose from behind the liner.
- Do not install the outlet and skimmer face plates until water reaches 1" below bottom of outlets and skimmer.
- Improper installation of liner may void warranty.

## ABOVE GROUND LINER INSTALLATION

Remove the liner from the carton. Place the above ground liner in the center of the pool. Try not to disturb the pool bottom. Remove your shoes to avoid damaging the liner. Carefully open up the liner (with the print side up). When there is no print, look for I.D. tag, located near top of wall seam. This is welded to the outside of the liner.

Overlap liner : If you have an overlap liner, the top rails will have to be removed. Then remove the old liner and if necessary retamp the pool bottom. Pull the liner up over the pool wall, making sure the seam at the bottom of the wall is even. Use the plastic edge to secure the liner in place. Insert the wall channels into the joining plates on each upright. Repeat this procedure until the liner is set all around the wall. Make sure the seam at the bottom of the wall is even around the circumference of the pool. Set up vacuum with hose through skimmer. Tape around hose and/or behind liner near shallow end breakoff. Switch on vacuum. When the liner at the bottom is smooth, start filling the pool by using a slow stream of water (garden hose). Do not go deeper than 3". Watch the level carefully and do not try to pull up the liner covered by water. Readjust the liner wall as required to ensure a wrinkle free fit without air spaces.

When the cove is covered, pull up any loose hanging side wall of the liner tighter over the wall (for overlap type), thus eliminating folds. Take off the top connecting plates. Re-secure with the plastic edges, wall channels and tighten the screws connecting the support posts to the joining plates.



Beaded liner : In this case there will be no need to adjust the liner. Once opened, clip the bead into the plastic receptor at the top of the wall.

Tips :

- Remember to pull liner firmly but gently.
- Avoid sharp tugs and pulling the liner by the seams.
- Do not damage the cove or leave an air space between the liner and the cove.
- The liner is not a supporting structure. It is a waterproof covering for the pool structure. The liner must lay against the pool structure without any air spaces.
- Equally distribute any excess in the liner circumference around the top of the pool and use the plastic edge to hold it in position.
- Set up vacuum with hose through skimmer. Tape around hose and/or behind liner near shallow end breakoff.
- Switch on vacuum.

Adjusting the liner : Before going any further, check these points :

- Make sure the upright posts are perpendicular to the ground surface.
- Make sure there are no wrinkles in side walls of the liner.
- Continue to fill the pool until you completely cover the cove. As it slowly fills up, gently pull up (or let down) the liner, adjusting it so there is no downward tension.
- If in doubt regarding any part of the installation, refer to your original pool kit installation manual or contact your dealer.



**Improper installation of liner may void warranty!**



## SAFETY INFORMATION

### GENERAL INFORMATION

The pool is subject to wear and deterioration if not maintained properly and certain types of excessive or accelerated deterioration can lead to failure of the pool's structure, that might release large quantities of water that could cause bodily harm, death and property damages. Before installing your pool, you should check local regulation such as building codes, zoning requirements and electrical codes to determine whether a building permit or electricity permit is required to install your pool. Local regulations may ask you to make sure your backyard meets set-back requirements, install gates, barriers or other safety devices, or meet other conditions.

**WARNING:** All pool components, such as the filtration system, pump and heater and other objects, should be positioned so that people cannot use them to gain access to the pool or the deck. Positioning such objects too close to the pool may allow people access to the pool while unattended and may cause them serious injury or death.

We are not responsible for faulty installation of the pool, we are not affiliated with any pool installer and assume no responsibility or liability for the purchaser's or a professional installer's errors in installing your pool. NO DIVING, NO JUMPING and PREVENT DROWNING stickers are provided with your pool. These stickers must be affixed to the interior of the pool above the water line, or any places where the pool users can see them clearly before enter the pool. If you need more stickers or if some are missing, you can order these at [info@trevi.ca](mailto:info@trevi.ca) or by calling 1 800 44TREVI.

Although we do not manufacture pool ladders, every pool must have an ANSI APPROVED pool ladder for proper entering and exiting of the pool. The proper use of the pool ladder by pool users is an integral part of general pool safety (Please refer to your pool ladder safety instructions).

### SAFETY EQUIPMENT

For your protection and for the safety of others, we recommend that lifesaving equipment be on hand near the pool at all times.

We recommend that you purchase one of the following:

A light, strong and rigid pole, frequently referred to as a Shepard's Crook, at least twelve feet long or a throwing rope at least ¼ inch in diameter and as long as 1.5 times the maximum width or diameter of your pool. The rope should be firmly attached to a coast guard-approved buoy with an outside diameter of approximately 15 inches.

### LADDER SAFETY

Although we do not manufacture ladders, the proper use of the ladder by pool users is an integral part of general pool safety.

ANSI standards require all pools to have an approved ladder attached for proper access to and from the pool. The purchaser should follow the pool ladder manufacturer's installation instructions.

Please follow these rules regarding the use of the ladder:

- Only one person on the ladder at a time.
- The user should face the ladder whether going in or out of the pool.
- NO DIVING or JUMPING from the ladder steps or the ladder's platform.
- Check all nuts and bolts regularly to make sure the ladder is safe.
- Inform others of the rules pertaining to the use of ladder and steps.

### USAGE SAFETY INFORMATION

1. Share safety instructions with family, friends, pool watcher or neighbors.
2. The installer of the vinyl liner shall affix on the original or replacement liner, or on the pool structure, all safety signs in accordance with the manufacturer's instructions. The safety signs shall be placed above the water line.

3. Never dive, jump or slide into an above ground swimming pool. Diving, jumping or sliding may result in permanent injury or death to who hit the bottom or side of a swimming pool, etc... Use a pool ladder or step to enter smoothly the pool, feet first. The owner must follow the ladder manufacturer's instruction and safety warning.
  4. Steps and pool ladders should be secured and locked or removed when the pool is not in use.
  5. No person should swim alone.
  6. Don't enter the pool if you have been using alcohol or drugs, because your reaction time may be too slow.
  7. Adult supervision is always necessary. Never take your eyes off children or swimmers in the water or near the pool, not even for a minute. Designate an adult "pool watcher". Make sure that you or your pool watcher are able to intervene in less than 10 seconds to save a life or avoid injury.
  8. If a child is missing; always look in the pool first.
  9. Be proactive to prevent death or disability.
  10. The pool owner or "pool watcher" should learn CPR (CardioPulmonary Resuscitation) and should teach children and other people how to swim.
  11. Swimming pool barriers or fences with self-latching and self-closing gates which prohibit children or other people from gaining access to the pool must be installed around the pool to avoid injury or death. The latch should be out of reach of children. Consult your municipality for more details and specifications. If a pool cover is used as a safety barrier, it must comply with standards applicable to such safety covers. All covers are not intended to act as safety barriers. The cover must be completely removed while the pool is in use. A person may become trapped under a pool cover, which may result in severe bodily injuries, including death.
  12. Keep rescue equipment such as life rings and reaching poles etc, by the pool. Please consult you municipality to get a rescue equipment list.
  13. An emergency phone number such as: nearest available police, fire, ambulance and/or rescue unit, must be visible from pool area. A functioning fixed or cellular phone must be reachable within 10 seconds.
  14. Avoid entrapments. Suction from a pool drain or skimmer can trap an adult or children underwater:
    - Hair can get caught in faulty drain cover.
    - Arms, legs and fingers can become lodged in a suction opening.
    - Any body parts that can cover a drain can cause injuries or disembowelment.
    - Jewelry or bathing suits can become entangled in a faulty drain cove.
- A pool with broken, loose, missing or non compliant drain cover should be considered as dangerous and should not be used.
15. Lighting, when installed, shall be in concordance with the National Electrical Code.
  16. During nighttime pool use, artificial lighting must be use to illuminate pool, all safety signs, ladders, steps, deck surface and walks.
  17. All electrical appliances must be kept away from the pool, and not be reachable by the pool users.
  18. The pool deck should be kept clean and clear of objects and secure to avoid tripping or slipping. The deck should have a non-slip surface.
  19. Keep all toys, chairs, table, filter, pool heater and other objects that can be used by anyone to gain access to the pool, at least four feet away from the pool.
  20. Do not sit, dive, climb or stand on the top rails of the pool.
  21. It is important that all users be able to see the bottom of the pool. Foggy water must be cleared up before entering the pool.

